

Rapport de jury 2024

RAPPORT DE JURY DU CONCOURS EXTERNE SUR TITRES D'EDUCATEUR de la Protection Judiciaire de la Jeunesse au titre de l'année 2024

Rapport de jury présenté par Corinne POUIT, directrice interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Sud-Ouest, présidente de jury

CONTEXTE ET TEXTES REGLEMENTAIRES

L'édition 2024 s'est déroulée au sein des locaux de l'Espace VINCI, rue des Jeuneurs à Paris 2^{ième}.
Les 10 sous-jurys ont pu exercer dans de bonnes conditions matérielles tout au long de la semaine.

Références :

Décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès au corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Décret 2019-49 du 30 janvier 2019 modifié portant statut particulier du corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse.

Arrêté du 22 mars 1993 relatif aux conditions particulières d'aptitude psychologique pour la nomination des candidats admis à l'emploi d'éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse.

Arrêté du 15 juillet 2004 portant organisation de la formation des éducateurs stagiaires de la protection judiciaire de la jeunesse dont la durée de stage est d'un an.

Arrêté du 10 novembre 2009 relatif aux règles d'organisation générales des concours pour le recrutement des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse.

UN CALENDRIER

En 2024, le calendrier du concours externe d'éducateur sur titres a été le suivant :

Inscriptions : 10 octobre au 10 novembre 2023

Transmission des pièces justificatives finalisant l'inscription : vendredi 10 novembre 2023

Formation des membres du jury et révision des grilles de notation : mardi 27 février 2024

Réunion du jury, élaboration des sujets des épreuves orales : mercredi 28 février 2024

Réunion du jury, consultation des dossiers des candidats : mardi 3 avril 2024

Epreuve orale d'admission : lundi 22 au vendredi 26 avril 2024

Publication des résultats : vendredi 26 avril 2024

LES EPREUVES DU CONCOURS

Conditions à remplir

Les candidats au concours externe d'éducateur sur titres doivent remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique de l'Etat ainsi que les conditions particulières suivantes :

Être indemne de toute affectation mentale incompatible avec l'exercice des fonctions d'éducateur

Être titulaire du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (DEES) ou d'une qualification reconnue comme équivalente à ce diplôme.

L'épreuve orale d'admission

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury d'une durée de quarante-cinq minutes. Il a comme point de départ, en appui des éléments du dossier déposé par le candidat lors de son inscription, un exposé du candidat, d'une durée de dix minutes, sur sa formation et le cas échéant son expérience professionnelle.

Cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury au cours duquel le candidat est interrogé sur un cas pratique concernant les missions du service public de la protection judiciaire de la jeunesse l'amenant à formuler des éléments de réponse et des propositions d'actions. L'entretien permet en outre d'apprécier les connaissances générales du candidat en matière de politique du traitement de la délinquance des mineurs et de ses qualités de réflexion, et de vérifier ses aptitudes et sa motivation à exercer les fonctions d'éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse.

COMPOSITION DU JURY

Le jury était composé de 32 membres dont 15 hommes et 17 femmes garantissant une parité.

10 sous-jury ont été constitué avec :

- 13 éducateurs
- 8 directeurs (territorial et de service)
- 5 CADEC
- 3 psychologues
- 1 magistrat

ATTENDUS ET FONCTIONNEMENT DU JURY

Le jury a repris la fiche d'évaluation des candidats utilisée les années précédentes en y apportant quelques précisions et des modifications pour une même compréhension des items par tous les membres des sous-jurys.

Une formation d'une journée a été assurée par le cabinet Conseil Public. Elle a porté sur les thématiques suivantes : la posture du jury, les critères de recrutement, l'évaluation des candidats et la prévention des discriminations durant l'épreuve orale.

La configuration en 10 sous-jurys a été unanimement saluée par l'ensemble des membres du jury.

Les sous-jurys ont été constitués en respectant la parité au sein de chaque trinôme (1H + 2F ou 2H + 1F). Par ailleurs, il a été veillé à intégrer dans chaque trinôme un agent ayant déjà pris part à la session 2023.

Le choix a été fait de débiter les auditions le lundi matin et de finir le jeudi après-midi amenant en moyenne à 7 candidats par jour par jury (hors lundi avec 5 candidats).

Cette organisation a permis d'organiser la réunion d'admission le vendredi 26 avril.

DONNEES STATISTIQUES

INSCRITS / ADMIS A CONCOURIR / PRESENTS AUX ORAUX

260 candidats ont été admis à concourir au concours sur titres en 2024 (284 en 2023) dont 70% de femmes et 30% d'hommes.

224 candidats se sont présentés à l'épreuve orale (160 femmes et 64 hommes).

A l'issue des épreuves, 42 candidats ont été admis sur la liste principale dont 33 femmes et 9 hommes avec une moyenne d'âge de 32 ans. 42 candidats ont été admis sur la liste complémentaire dont 32 femmes et 10 hommes.

6 candidats ont renoncé au bénéfice du concours (0 en 2023).

36 lauréats sur liste principale et 6 lauréats sur listes complémentaires ont été nommés au 1^{er} septembre 2024. La liste complémentaire a été appelée jusqu'au rang 13.

Une candidate ayant obtenu le concours en 2023 a fait l'objet d'un report d'affectation au 1^{er} septembre 2024.

36 candidats retenus sur la liste principale étaient, avant le concours, agents de l'Etat non titulaires (soit presque 86%) et 6 étaient extérieurs à la fonction publique.

Concernant le niveau d'études et la filière d'origine des lauréats, on observe une prééminence de profils issus de la filière éducative et médico-sociale (82%) puis sportive (11%) avec une majorité de bac +3.

Les affectations des candidats se répartissent de la manière suivante :

- 58% en milieu ouvert (56% en 2023)
- 40 % en hébergement (41% en 2023)
- 2 % en EPM (3% en 2023)

Répartition par DIR

BILAN CONCOURS D'EDUCATEURS EXTERNE SUR TITRES 2024 PAR REGION										
DIR	ADMIS A CONCOURIR		PRESENTS ORAUX		LAUREATS LP		LAUREATS LC		NOMMES	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
Centre-Est	5	14	4	14	0	4	2	4	1	4
	19		18		4		6		5	
Grand Centre	6	16	6	13	1	3	0	3	1	3
	22		19		4		3		4	
Grand-Est	9	31	7	29	0	5	1	4	0	5
	40		36		5		5		5	
Grand-Nord	13	15	11	11	3	1	3	4	2	2
	28		22		4		7		4	
Grand-Ouest	5	11	5	11	1	2	2	3	1	1
	16		16		3		5		2	
Sud	2	9	1	7	0	2	0	1	0	1
	11		8		2		1		1	
Sud-Est	12	17	11	16	1	6	2	2	2	6
	29		27		7		4		8	
Sud-Ouest	3	11	1	12	0	1	0	5	0	2
	14		13		1		5		2	
Ile-de-France	18	48	14	40	1	7	0	6	1	8
	66		54		8		6		9	
Guadeloupe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0		0		0		0		0	
Martinique	2	3	2	1	2	0	0	0	1	0
	5		3		0		0		1	
Guyane	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0		0		0		0		0	
Réunion	1	3	0	2	0	1	0	0	0	0
	4		2		1		0		0	
Mayotte	2	3	2	3	0	1	0	0	0	1
	5		5		1		0		1	
Polynésie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0		0		0		0		0	
Nouvelle-Calédonie	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0
	1		1		0		0		0	
Total	78	182	64	160	9	33	10	32	9	33
	260		224		42		42		42	

NOTATION /SEUIL D'ADMISSIBILITE ET/OU D'ADMISSION

Le jury plénier a établi une liste principale dont la note du dernier candidat retenu était 17,59.
Le dernier candidat de la liste complémentaire a eu 16,37.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Observations

Le jury fait état d'une grande homogénéité dans le contenu et la densité des dossiers qui dépassent largement pour certains les 10 pages demandées comme mentionné à l'article 10 de l'arrêté du 10 novembre 2009 relatif au concours d'éducateur alors que d'autres se réduisent à quelques feuillets. Tous les candidats n'ont pas fourni de rapport décrivant un projet ou une action éducative menée par eux.

La présidente et la vice-présidente du jury tiennent à saluer et remercier la disponibilité et le professionnalisme des gestionnaires de concours ayant en charge l'organisation en amont et le secrétariat durant les oraux, ce qui facilite le déroulé des épreuves aussi bien pour les membres du jury que pour les candidats.

Recommandations du jury

L'attention doit être portée pour les candidats sur les points suivants :

- Connaissance des évolutions réglementaires et législatives en cours
- Connaissance des droits et obligations des fonctionnaires
- Connaissance du référentiel des compétences du métier d'éducateur PJJ
- Connaissance de l'organisation territoriale et structurelle de la PJJ
- Connaissances des orientations nationales de la DPJJ
- Connaissance des notes d'orientation relatives à la mission en milieu ouvert, hébergement, insertion et détention.